

Image not found or type unknown



## Peut elle recuperer son fils

Par **desespoir**, le **04/01/2008 à 13:42**

I ex mari de ma belle soeur a emmener son fils a nice ou il habite pour la moitier des vacances il aurait du le ramener mercredi a midi ce qu il na pas fait. Pour lui les vacances a nice se termine dimanche 6janvier alors que ma belle soeur reside a saint etienne et que le juement s'est fait a saint etienne aussi et que les vacances ici se terminait le 2 janvier l'enfant a 2 ans. Son avocate lui a bien dit que 2ans ou 6ans, ecole ou pas ecole a son age, il devait rendre l'enfant mercredi quand meme. Est elle en droit d aller le recuperer ? merci beaucoup